

# NOTE D'INFORMATION

n° 25.35 – Juin 2025

## L'enseignement des langues vivantes dans le second degré en 2024

- Dès l'entrée au collège et sauf exception, l'apprentissage d'une première langue vivante (LV1) est obligatoire. L'étude d'une deuxième langue vivante (LV2) le devient à partir de la cinquième. La troisième langue vivante (LV3), optionnelle à partir du lycée, est beaucoup plus rarement étudiée et en recul depuis la mise en place de la réforme du baccalauréat général. Dans le second cycle professionnel, l'apprentissage des langues vivantes se limite le plus souvent à une LV1 mais l'étude d'une LV2 est en progression parmi les élèves préparant un baccalauréat professionnel. L'anglais est la langue vivante la plus étudiée en LV1, quel que soit le niveau de formation. L'espagnol est de loin la LV2 la plus répandue devant l'allemand et l'italien. Les filles et les élèves issus des catégories sociales les plus favorisées étudient davantage de langues vivantes et ce, même à niveaux de formation comparables.

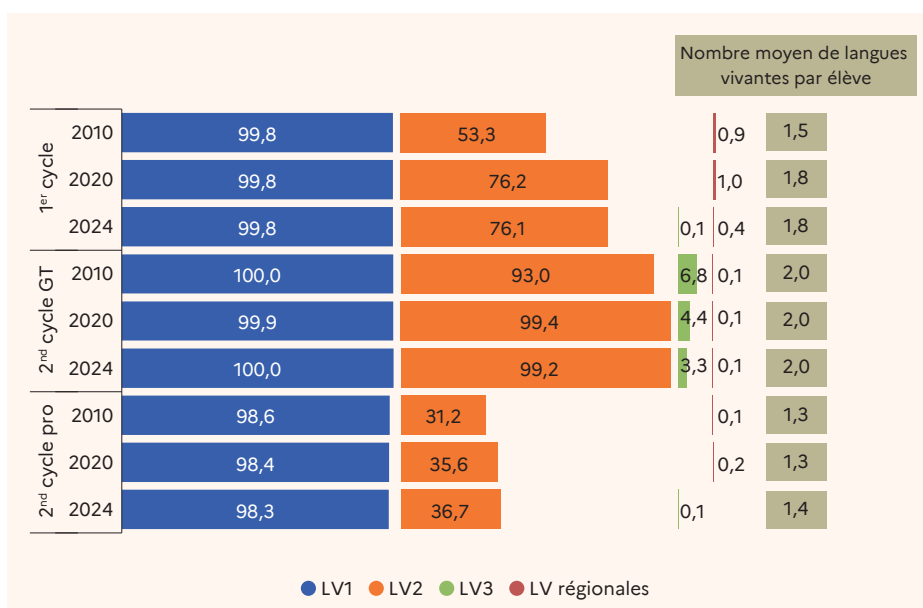
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Directrice de la publication : Magda Tomasini  
Auteur : Pascal Dieusaert, DEPP-A2  
Édition : Johanna Sztanke  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

► Sauf rares exceptions, la totalité des élèves du second degré – de la sixième à la terminale ou à la dernière année de CAP – étudient au moins une langue vivante. L'apprentissage d'une première langue vivante (LV1) est obligatoire dès la classe de sixième et celui d'une deuxième langue vivante (LV2) le devient dès la cinquième. Toutefois, certains élèves peuvent être dispensés de ces enseignements. Ainsi, à la rentrée 2024, 18 400 élèves ne suivent aucune langue vivante, soit 0,3 % des effectifs du second degré (voir figure 1a en ligne). Parmi eux, 7 200 sont scolarisés au collège (0,2 % des effectifs du premier cycle), très souvent dans le cadre d'un accompagnement par une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou, lorsqu'ils sont allophones, par une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Les autres élèves n'étudiant pas de langue vivante suivent la plupart du temps une formation de la voie professionnelle (10 900 élèves, soit 1,7 % des effectifs) ; 3 500 de ces élèves préparent un CAP (3,1 % des effectifs), 1 900 un bac professionnel (0,4 %) tandis que pour les autres formations professionnelles, l'apprentissage d'une langue vivante est le plus souvent optionnel (5 500 élèves sans langue vivante, soit 92,8 %). L'enseignement d'une langue vivante régionale peut débiter dès la sixième. Enfin, il est possible d'étudier une troisième langue vivante (LV3) à partir du lycée. En 2024, 99,8 % des élèves du premier cycle, 100,0 % des élèves du second cycle général et technologique (GT) et 98,3 % des élèves du second cycle

professionnel étudient ainsi au moins une langue figure 1. Si l'enseignement d'une LV1 est généralisé, l'apprentissage d'une LV2, voire d'une LV3, diffère selon le niveau scolaire et les orientations choisies. Au collège, 14,0 % des élèves commencent une LV2 dès la sixième (figure 1b en ligne). Dans le second cycle GT, l'apprentissage d'une LV2 est quasi-systématique mais l'étude d'une LV3, plus fréquent en voie générale, distingue les élèves entre eux.

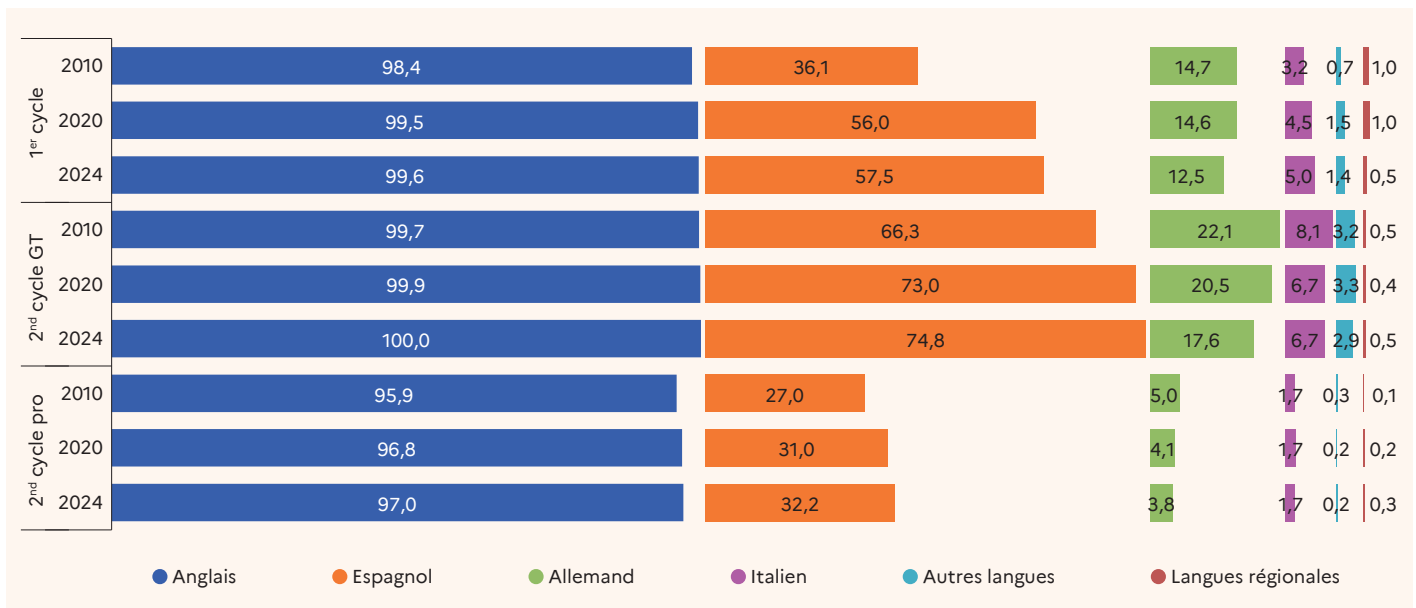
En outre, dans le cadre de leur enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER), certains élèves de première et de terminale générales bénéficient d'un renforcement de leurs apprentissages en langues vivantes. Enfin, en 2024, dans le second cycle professionnel, 36,7 % des élèves étudient une LV2 et leur part tend à se renforcer (+ 1,1 point en quatre ans, + 5,5 points en quatorze ans).

### ► 1 Évolution des langues vivantes par cycle dans le second degré en fonction du statut en 2010, 2020 et 2024 (en %)



**Lecture** : à la rentrée 2024, 100 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle GT étudient une LV1, 99,2 % une LV2, 3,3 % une LV3.  
**Champ** : élèves inscrits dans le second degré. France, secteurs public et privé sous contrat.  
**Source** : DEPP, système d'information Scolarité.

## 2 Évolution des langues vivantes étudiées par cycle dans le second degré en 2010, 2020 et 2024 (en %)



**Lecture :** à la rentrée 2024, 99,6 % des élèves du 1<sup>er</sup> cycle étudient l'anglais comme vivante, 57,5 % l'espagnol, 12,5 % l'allemand, 5,0 % l'italien, 1,5 % une autre langue nationale et 0,5 % une langue régionale.

**Champ :** élèves inscrits dans le second degré. France, secteurs public et privé sous contrat.

**Source :** DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 25.35. DEPP

### ENCADRÉ 1 : L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES AU PREMIER DEGRÉ

L'enseignement des langues vivantes en école élémentaire est obligatoire depuis la rentrée 2007. Conformément à l'article D. 312-16 du Code de l'éducation, l'apprentissage d'au moins une langue vivante débute dès le cours préparatoire (CP). Cette obligation est précisée par les programmes de juin 2016, qui font des langues vivantes une discipline à part entière, avec des horaires et un programme bien définis. En conséquence, à la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent atteindre le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans la langue vivante étudiée. Les programmes et les méthodes d'enseignement des langues vivantes étrangères sont ainsi structurés autour de ces objectifs. À la rentrée 2024, 99,7 % des élèves de l'école élémentaire bénéficient de l'enseignement d'une langue vivante, contribuant ainsi à atteindre l'objectif d'assurer à chaque élève l'apprentissage d'au moins une langue vivante dès le CP. L'anglais reste, très majoritairement, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire, avec 96,1 % des élèves qui suivent son enseignement. Les autres langues vivantes enseignées dans le premier degré incluent l'allemand (3,3 % des élèves), l'espagnol (0,5 %) et l'italien (0,3 %). L'apprentissage de langues comme le portugais ou l'arabe reste marginal.

### Stabilisation du nombre de langues vivantes étudiées par élève depuis 2020

Dans le premier cycle, l'enseignement des langues s'est sensiblement renforcé à partir de 2016, avec l'apprentissage obligatoire d'une LV2 dès la cinquième, soit un an plus tôt que précédemment (Note d'Information n° 21.36). En 2024, 76,1 % des collégiens étudient une LV2 - y compris certains élèves de sixième - soit un taux comparable à celui de 2020. L'enseignement d'une LV2 en sixième, avec la mise en œuvre des filières bilangues, concerne 114 200 élèves en 2024, dont 18 500 dans des collèges relevant des réseaux de l'éducation prioritaire (EP), 68 300 dans des établissements publics hors EP et 27 400 dans des établissements privés sous contrat. Leur poids diminue légèrement par rapport à 2020 (14,0 %, contre 14,8 %). Les filières bilangues au collège permettent

aux élèves d'apprendre deux langues vivantes dès la sixième. Elles ont été mises en place en 2004, puis brièvement supprimées en 2016, avant d'être rétablies à partir de 2017. La quasi-totalité des élèves de quatrième et de troisième étudient au moins une LV1 et une LV2. Parmi les 60 000 élèves de ces deux niveaux n'étudiant pas de LV2, une majorité est scolarisée en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), les autres en ULIS ou UPE2A.

Dans le second cycle GT, là encore et sauf exception, tous les élèves étudient au moins deux langues vivantes en 2024. L'enseignement a sensiblement progressé dans les séries technologiques avec le caractère obligatoire de l'apprentissage d'une LV2 pour les séries STL, STI2D et STD2A, totalement effectif depuis 2015. En revanche, l'apprentissage d'une LV3 est en recul : en 2024, 3,3 % des élèves du second cycle GT étudient une LV3, contre 4,4 % en 2020 et

6,8 % en 2010. Cette baisse concerne tous les niveaux, de la seconde à la terminale. La réforme du baccalauréat général, qui débute à la rentrée 2019 pour les élèves de première, ne permet de prendre une LV3 qu'en option facultative, c'est-à-dire en supplément des enseignements de spécialité. Dans les filières du second cycle professionnel, l'enseignement des langues vivantes continue de progresser sous l'effet d'un renforcement des LV2 (36,7 % en 2024, contre 35,6 % en 2020 et 31,2 % en 2010), en particulier pour les élèves préparant un baccalauréat professionnel (45,0 % en 2024, contre 43,6 % en 2020). Depuis 2009, le suivi d'une seconde langue vivante est obligatoire pour les baccalauréats professionnels du secteur des services dont les effectifs augmentent. L'enseignement d'une LV2 pour les autres formations de la voie professionnelle - notamment le CAP - reste marginal.

### L'allemand en perte de vitesse, quel que soit le niveau

En 2024, tous les élèves ou presque, quelle que soit leur formation, étudient l'anglais, principalement en LV1 [figure 2](#). Parmi les 35 000 élèves n'apprenant pas l'anglais, la moitié ne suit en réalité aucune langue vivante ; les autres élèves étudient en général une seule langue vivante, différente de l'anglais, le plus souvent l'allemand ou l'espagnol. Les académies frontalières - Montpellier, Toulouse, Bordeaux pour l'espagnol et Strasbourg pour l'allemand -

sont davantage concernées. En 2024, 57,5 % des élèves de collège suivent un enseignement d'espagnol, contre 74,8 % de ceux du second cycle GT et 32,2 % du second cycle professionnel. L'apprentissage de l'espagnol est en progression ces dernières années. *A contrario*, l'allemand recule aussi bien au collège qu'au lycée. L'italien progresse légèrement au collège et reste stable dans le second cycle GT. Enfin, 2,9 % des lycéens en voie GT étudient une autre langue vivante (chinois, russe, arabe littéral, etc.), soit un taux en légère baisse par rapport à 2020 (- 0,4 point). Ces autres langues concernent 26 300 élèves en LV1 ou en LV2 et 21 000 en LV3 (voir figure 2a en ligne). Cette diminution du nombre d'élèves apprenant une langue autre que l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien est liée à la baisse du nombre d'élèves étudiant une LV3 mais également à un moindre choix de ces langues pour ceux qui suivent une LV3. Ainsi en 2020, 42,0 % des élèves étudiant une LV3 la suivent dans une autre langue, contre 40,2 % en 2024. Hormis l'arabe littéral qui reste stable, toutes les langues sont concernées par cette baisse en LV3. En particulier, l'apprentissage du chinois est en forte baisse, avec 7 950 élèves en 2024, contre 14 100 en 2020. La progression de cette langue en LV1 ou en LV2 (10 900 en 2024, contre 9 500 en 2020) ne permet pas de compenser ce recul. L'offre de formation dans les lycées conditionne l'apprentissage de ces autres langues : quelle que soit l'origine sociale des élèves, le taux de suivi d'une autre langue dans le second cycle GT est supérieur dans les établissements situés dans un environnement urbain très dense (voir figure 2b en ligne). Les élèves ont en effet davantage de facilités pour étudier une langue plus rare dans un établissement, y compris si celui-ci n'est pas leur lycée de scolarisation.

En 2024, les élèves du second degré scolarisés dans le secteur privé sous contrat apprennent légèrement plus de langues vivantes que ceux du public, notamment dans le second cycle professionnel (voir figure 2c en ligne). Dans le secteur privé, les élèves du premier cycle étudient ainsi plus souvent une LV2 (77,9 %, contre 75,6 % dans le secteur public). Cette différence, bien que réduite, reste vraie hors classes Segpa (78,3 % dans le secteur privé, contre 77,8 % dans le public), en lien avec l'apprentissage légèrement plus fréquent d'une LV2 dès la sixième dans le secteur privé (15,0 % des sixièmes, contre 13,7 % dans le secteur public). Dans le second cycle GT, les élèves du secteur privé, plus souvent en voie générale, sont plus nombreux à suivre une LV3 (4,4 %, contre

## ENCADRÉ 2 : L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES RÉGIONALES

Depuis 1951 et la loi Deixonne, l'enseignement des langues vivantes régionales est possible dans le second degré. Plusieurs lois ont depuis élargi et renforcé ces enseignements dont, récemment, la loi Molac en 2021. Pour autant, en 2024, le suivi d'une langue vivante régionale reste marginal dans le second degré (0,5 % des élèves du premier cycle ou du second cycle GT, 0,3 % de ceux du second cycle professionnel). Une analyse plus fine à l'échelle départementale montre toutefois des taux de suivis très différents selon le territoire considéré. Au collège, l'apprentissage des langues régionales est plus important en Haute-Corse et en Corse-du-Sud (respectivement 30,2 % et 23,9 % des collégiens apprennent le corse) (voir figure 4b en ligne). Les enseignements du basque en Pyrénées-Atlantiques (10,7 % des élèves) ainsi que du breton en Finistère (7,2 % des élèves) sont également significatifs. Dans le second cycle GT, l'apprentissage du corse reste à un niveau élevé mais toutefois moindre qu'au collège (16,7 % en Haute-Corse et 10,4 % en Corse-du-Sud) (voir figure 4c en ligne). Dans les Pyrénées-Atlantiques, le suivi du basque se maintient par rapport au premier cycle (10,3 % des élèves) alors que l'apprentissage du créole en Guadeloupe, marginal au collège, concerne 13,7 % des lycéens GT. Enfin, pour le second cycle professionnel, hormis en Corse (entre trois et quatre élèves sur dix sont concernés par l'apprentissage du corse), l'enseignement des langues vivantes régionales reste à un niveau confidentiel (voir figure 4d en ligne).

2,9 % dans le public). Pour autant, le recul des LV3 par rapport à 2020 concerne aussi bien le secteur public que privé (baisse respectives de 1,0 et 2,0 points). Depuis 2020, les évolutions de l'enseignement des trois langues les plus étudiées hors l'anglais sont relativement comparables dans les deux secteurs (progression de l'espagnol, recul de l'allemand et stabilité de l'italien) (voir figure 2d en ligne). L'enseignement des autres langues nationales (chinois, russe, arabe littéral, japonais, etc.), souvent associé à une LV3, régresse aussi bien dans le secteur public (2,7 %, - 0,3 point) que dans le secteur privé (3,8 %, - 0,8 point). Enfin, les élèves du second cycle professionnel suivent également plus fréquemment une LV2 lorsqu'ils sont scolarisés dans un établissement privé (45,4 %, contre 34,8 % dans le secteur public). Les élèves de la voie professionnelle scolarisés dans les établissements privés poursuivent des études davantage tournées vers les services que ceux des établissements publics. Or, depuis 2009, l'enseignement de deux langues vivantes est obligatoire dans les formations du baccalauréat professionnel relevant des services, contrairement à celles du secteur de la production.

### Plus d'allemand à Strasbourg et d'italien à Nice : des choix de LV2 liés au caractère frontalier de l'académie

L'origine sociale est souvent liée à l'orientation des élèves et, par ce biais, peut affecter la formation en langues vivantes (voir figure 3 en ligne). Ainsi, dans le premier cycle, les élèves issus d'un milieu défavorisé suivent moins souvent une LV2 que les autres élèves (73,0 % contre 76,2 % en moyenne) (voir source et

méthodologie en ligne). Cet écart s'explique en partie par la surreprésentation des élèves d'origine défavorisée en formation Segpa. Dans le second cycle GT, le nombre moyen de langues étudiées ne diffère pas significativement selon l'origine sociale même si les élèves issus des classes très favorisées, plus souvent en filière générale, étudient légèrement plus une LV3 (3,7 %, contre 3,3 % en moyenne). Dans le second cycle professionnel, les élèves issus de catégories défavorisées ou favorisées apprennent légèrement moins de langues que ceux des catégories moyennes ou très favorisées. Ces derniers étudient ainsi plus souvent une LV2 que les autres (respectivement 40,5 % et 39,2 %, contre 36,5 % pour les élèves issus de catégories favorisées et 34,8 % pour ceux d'origine défavorisée). Les différences dans l'apprentissage des langues vivantes liées à l'origine sociale des élèves ne concernent pas le choix des langues étudiées, sauf l'allemand qui apparaît très socialement marqué (voir figure 3a en ligne). Dans le premier et le second cycle GT, l'apprentissage de l'allemand est en effet plus fréquent parmi les élèves des milieux les plus aisés, en partie par la présence de classes de sixième bilangues qui comprennent davantage d'élèves d'origine sociale très favorisée, et où l'allemand est souvent étudié. Dans le second cycle GT, en dehors de l'anglais, l'apprentissage des langues nationales présente une répartition territoriale très marquée (voir figure 4a en ligne). Ainsi, l'espagnol est davantage étudié dans les académies frontalières de l'Espagne (Bordeaux, Montpellier ou Toulouse), dans les Antilles (Guadeloupe et Martinique) ainsi qu'à Mayotte (plus de 89,0 % des élèves, contre 74,8 % en moyenne). Les élèves sont plus souvent « germanistes » dans les académies de Strasbourg et Nancy-

Metz (respectivement 82,7 % et 55,2 %, contre 17,6 % en moyenne). Par ailleurs, contrairement au niveau national, l'apprentissage de l'allemand est peu marqué socialement au sein des académies frontalières de l'Allemagne. Par exemple, 55,4 % des élèves du second cycle GT scolarisés dans l'académie de Nancy-Metz et issus de milieux sociaux très favorisés étudient l'allemand, contre 57,4 % pour ceux issus de milieux défavorisés. L'italien est plus souvent étudié dans les académies de Corse, Nice, Grenoble ou encore Aix-Marseille (respectivement 31,6 %, 27,6 %, 20,8 % et 18,9 %, contre 6,7 % en moyenne). Enfin, les élèves de Guyane sont plus nombreux à étudier une autre langue nationale – en l'occurrence le portugais ou le néerlandais – que les élèves des autres académies (29,8 %, contre 2,9 % en moyenne).

### Dans la voie générale, l'anglais est de loin la langue la plus pratiquée en LLCER

Au-delà des enseignements obligatoires des langues vivantes, les élèves de première et de terminale générales peuvent suivre

### ENCADRÉ 3 : L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE DES SIGNES (LFS)

L'enseignement de la langue française des signes (LSF) est accessible tout au long de la scolarité dans le second degré. En effet, depuis 2005, la LSF est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné (sourd, malentendant ou non) peut bénéficier d'un enseignement en langue des signes. La LSF peut également être enseignée aux élèves non sourds (notamment les enfants entendants de parents sourds). Au lycée, la LSF est un enseignement optionnel de la voie générale et technologique. En 2024 dans le second degré, 4 500 élèves suivent des enseignements de LFS (voir figure 5 en ligne). Dans le détail, ils sont 600 dans le premier cycle, 2 800 dans le second cycle GT et 1 100 dans le second cycle professionnel. Dans la voie professionnelle, leur nombre a sensiblement progressé au cours des dernières années, puisqu'ils étaient 600 en 2020.

l'enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER) qui vise à l'étude approfondie d'une langue étrangère ou d'une langue régionale, en s'appuyant sur la culture des pays d'expression. En 2024, 181 300 élèves de première ou de terminale suivent cet enseignement de spécialité, dont une large majorité de filles (voir figure 4 en ligne). L'anglais reste de loin la langue la plus étudiée mais regroupe toutefois deux spécialités différentes. Ainsi, 51,2 % des élèves suivent l'enseignement LLCER en « anglais, monde contemporain » et 41,6 % le suivent en « anglais ». De façon générale, LLCER « anglais » repose sur un enseignement plus

littéraire et axé sur la culture, tandis que LLCER « anglais, monde contemporain » aborde davantage le monde actuel et les sujets de société. Les filles sont surreprésentées en LLCER « anglais » quand les garçons le sont dans LLCER « anglais, monde contemporain ». Par rapport à 2020, la LLCER « anglais, monde contemporain » est montée en puissance : 12,1 % des LLCER suivaient alors cette spécialité (4,1 % en terminale). La progression a été particulièrement significative entre 2020 et 2022 (+ 32,4 points) et s'est poursuivie ensuite mais à un rythme moindre. Les autres langues sont beaucoup moins répandues : seul l'espagnol (6,6 % des LLCER) a un poids non marginal en 2024. ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.35, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/notes-d-information](https://education.gouv.fr/notes-d-information)